

Objet : Programme pour les résidences endommagées par la pyrrhotite

Madame, Monsieur,

À la lumière des connaissances actuelles sur le problème de la pyrrhotite, le cadre normatif existant du Programme pour les résidences endommagées par la pyrrhotite ne rend pas admissibles les propriétaires de bâtiments résidentiels dont le rapport d'expertise atteste un taux de pyrrhotite inférieur à 0,23 %. Au-delà de ce taux, comme le reconnaît la Cour supérieure du Québec, la pyrrhotite est alors responsable d'un vice qui provoque des dommages aux fondations d'un bâtiment.

La Chaire de recherche de l'Université Laval, en partenariat avec le Conseil national de recherches Canada et la Régie du bâtiment du Québec, mène actuellement des recherches pour préciser les effets de la pyrrhotite dans les structures de béton.

Lorsque les résultats de ces recherches seront connus, la Société d'habitation du Québec (SHQ) prendra en considération les recommandations de la Chaire. Donc, si les conclusions confirment qu'un taux de pyrrhotite inférieur à 0,23 % provoque à terme des dommages aux fondations, la SHQ suggérera aux autorités gouvernementales de modifier le programme en conséquence.

Ainsi, les propriétaires qui auront en main un rapport d'expertise confirmant un taux supérieur ou égal au nouveau taux établi pourraient être admissibles au volet I – Aide financière pour la réalisation de travaux du Programme pour les résidences endommagées par la pyrrhotite. Toutefois, le programme devra être toujours en vigueur, et la disponibilité des crédits budgétaires qui lui sont alloués devra être confirmée. De plus, la demande d'aide financière devra respecter tous les autres critères d'admissibilité.

Pour plus de renseignements sur le programme ou pour vous procurer la version électronique du présent document, veuillez consulter [le site Internet de la SHQ](#).

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La directrice générale de l'expertise, de la construction et de la rénovation,

ORIGINAL SIGNÉ

Annie Grégoire